

## Rapport d'activités du Comité de Vigilance en Travail Social 2018

### L'année en quelques chiffres

- **Nombre de réunions de bureau** : 19 + 1 mise au vert.
  
- **Nombre de permanences téléphoniques** : tous les jeudis après-midi hors vacances d'été, Noël et Pâques, ce qui fait 40 permanences au total cette année.
  
- **Nombre de demandes** :
  - Formations équipes : 11
  - Demandes d'avis/interpellations (par email et par tél) : 30
  - Intervention journées d'étude/colloques : 11
  - Rencontres en bureau : 11
  - Rédaction d'articles dans revues spécialisées/interviews/co-signatures : 3
  - Présentation Manifeste : 7
  - Rencontres « lobby » à l'initiative du CVTS : 1 (SPP IS)
  
- **Nouveaux membres de la plénière** :

Nous avons accueilli de nouveaux membres cette année, tant individuels qu'associatifs.

Total général au 30/08/2019 : 305 inscrits sur la liste plénière (20 membres supplémentaires par rapport à l'an dernier) ce qui constitue une augmentation plus importante que l'an dernier en particulier concernant les membres individuels.

Total des organisations membres : 101. Liste des membres disponible sur le site internet : <http://www.comitedevigilance.be/?Les-membres>

Total des membres individuels : 204.

Inscrits à notre Newsletter via le site 7229 au 30/08/19. Nous avons constaté cette importante augmentation en quelques jours, ce qui signifie que nous avons beaucoup de faux inscrits (passés de 700 à 7000 en quelques jours de juillet 2019). Il semblerait que c'est le signe de notre succès, les « spammers » ayant repéré l'activité régulière de notre site. Ce phénomène est semble-t-il tout à fait classique mais nous demande une vigilance redoublée pour éliminer ces adresses qui risquent de ralentir et de détourner l'envoi de la NL. Notre webmaster nous aide dans cette tâche.

En conclusion, une fois le nettoyage opéré, il faudra lancer un nouvel appel à tous nos abonnés à devenir aussi membres.

➤ **Statistiques des visites du site internet (au 30 août 2019)**

La fréquentation générale du site stagne, voire diminue en 2018 par rapport à l'année 2017.

- Statistiques générales : total des visites depuis le début : 99 979 avec un max de 312 visites par jour et une moyenne générale de 55 visites par jour.
- En 2018 : le nombre de visites par mois varie de 3 (minimum très bas en février) à 2 799 (max). La moyenne générale est en baisse par rapport à 2017. L'effet de la parution du Manifeste diminue mais la moyenne reste plus élevée qu'à la période qui précède. Des pics plus extrêmes entre les différents mois de l'année à observer. Généralement très basse fréquentation en été (juin, juillet, août, sept + février) et beaucoup plus haute en hivers (octobre, novembre et décembre + avril) sans qu'on puisse avoir une explication claire.

Le lancement d'une nouvelle Newsletter à partir de novembre 2018 nous permettra peut-être d'observer une fréquentation plus régulière du site web.

## Bilan moral

### Demandes adressées au CVTS - hors Manifeste

➤ **Demandes de formations :**

Acceptées : réalisées en 2018

- Au sein d'une maison d'accueil pour femmes en difficultés (première journée donnée en 2017).
- Au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'un hôpital bruxellois.
- Au sein d'un groupe de travail de services de santé mentale.
- Au sein d'un service spécialisé dans l'accompagnement de patient·e·s hospitalisé·e·s et présentant une problématique d'assuétude.
- Au sein d'un Planning familial.



- Au sein d'un service alpha et FLE.
- A destination des TS de logements sociaux bruxellois (SISP et SLRB)

Non réalisées faute de temps/disponibilité/hors sujet :

- Antenne scolaire Bruxelloise. Rencontre et formation imaginée mais n'a pas finalement pas abouti.
- Demande d'une formation sur le SP et le SPP à destination d'une fédération de Planning familial (demandeur n'a jamais confirmé les dates).
- Demande de formation sur les enjeux du RGPD.
- Demande de formation à la complexité du travail d'aide à domicile pour des services d'aide familiale.

➤ **Interpellations sur des situations problématiques/demandes d'avis débouchant ou non sur une demande de rencontre en bureau**

Demandes d'avis par email ou via la permanence

- Questionnements quant à la posture à tenir lorsqu'un usager vulnérable (une personne âgée et une autre personne porteuse d'un handicap) fait part de maltraitance mais refuse qu'il y ait une intervention.
- Demande d'informations juridiques pour le cas où la police demande par email des informations sur un·e usager·ère du service.
- Interpellation et demande de soutien par une AS de CPAS à qui sa direction exige le dépôt systématique de dossiers sociaux pour le Comité de l'action sociale même lorsqu'ils sont incomplets avec les conséquences que cela peut entraîner sur les droits des personnes.
- Demande de réaction sur le Bilan social en CPAS et transfert vers fédérations.
- Demande d'une AMO qui se questionne quant au respect du droit à la vie privée de ses jeunes lorsqu'elle publie des photos d'activités sur sa page Facebook.
- Demande d'avis et de soutien par une AS appelée par le Juge de Paix dans le cadre d'une contestation d'une mise sous administration de la personne qu'elle avait requise pour l'un de ses usagers.
- Interpellation par un AS de CPAS pour « dénoncer » une de ses collègues qui aurait illégalement consulté des dossiers du service de médiation de dette afin d'y déceler des personnes contraintes de vendre leurs biens immobiliers au rabais (situation de surendettement) et d'ensuite, en tant que privé faire une offre d'achat extrêmement basse et de profiter ainsi de la position de faiblesse de la personne dans la négociation !
- Demande de précisions quant à l'impact que le RGPD a sur la transparence d'un service médical ou social vis-à-vis de ses dossiers et de ses usagers.



- Demande de précisions quant au respect du SP et les contours du SPP dans les cas où les usagers ne seraient plus capables de donner leur consentement éclairé. Jusqu'où reste-t'on maître de ses secrets ?
- Via une rencontre en Bureau : interpellation d'une travailleuse exerçant dans une association d'aide aux personnes mal voyantes, sur les questions de transmission de dossiers entiers aux partenaires dans l'aide et l'accompagnement.
- Demande d'avis quant à un AS choisi comme témoin pour le mariage d'un de ses usagers.
- Demande d'avis quant à un service social d'une antenne wallonne du Forem qui a rédigé une liste stricte de motifs d'absence valable pour ses chercheur·euse·s d'emploi.
- Demande de réaction vis-à-vis d'un CPAS qui sollicite les services de la police pour effectuer ses visites à domicile dans le cadre de l'enquête sociale. Le CVTS a interpellé les fédérations (Union des villes et Fewasc).
- Demande d'avis sur la posture de l'AS indépendant. Comme chaque année ;-)
- Demande de rédaction d'un avis officiel du CVTS quant à la transmission d'informations entre deux services de CPAS (social général et ISP) avec potentiellement un impact sur les allocations + Rencontres en Bureau et intégration de ce dernier pendant quelques mois à titre d'invité et en vue d'une candidature à la prochaine plénière (finalement pas possible).
- Demande d'avis sur une éventuelle « accréditation » indispensable pour pouvoir exercer en tant qu'éducateur au sein d'un Centre Régional d'Intégration (CRI).
- Questionnement sur les limites du cadre de travail d'une accueillante vis-à-vis de celui des assistant·e·s social·e·s et de leurs usagers.
- Demande d'avis et de rencontre quant à la mise en place d'une base de données commune aux services de médiation scolaire en FWB.
- Demande de relecture d'un texte venant de l'asbl Article 27.
- Demande de relecture d'une charte éthique à destination des travailleurs sociaux de rue engagés par un service de prévention et feedback en Bureau.
- Demande d'avis et de rencontre quant aux changements qui s'opèrent dans l'accueil des demandeur·euse·s de protection internationale (DPI) au sein du centre du Petit Château qui se transforme en centre d'accueil et d'orientation réduisant l'hébergement des DPI à 6 jours maximum et donc limitant l'accompagnement social à un screening en vue du transfert en place d'accueil ailleurs.
- Demande d'avis sur des questions relatives à la détention de stupéfiants illicites par un service d'hébergement qui en raison de son ROI a été contraint de le confisquer à son usager. Quelles sont les obligations et contraintes légales en la matière ?
- Proposition de contribution par la Commission DESC de la LDH à un guide rassemblant les mauvaises pratiques de CPAS.
- Demande d'avis d'une AS d'un service externe de prison quant aux conditions de levée du SP sur un dossier de pédophilie.

- Demande venant de 2 éducateurs qui sont à mi-temps dans deux organisations à finalité différente (projet de cohésion sociale/prévention) et éducateurs de rue dans contrats de sécurité et prévention, double casquette vécue difficilement car rencontrent des jeunes de part et d'autres avec missions et enjeux différents. Les questions se posent en particulier dans les contacts avec la police et notamment pour des questions de stups.
- Via une rencontre en Bureau, interpellation du CVTS par la Fédito quant à l'illégalité de certaines pratiques de travail social comme forme de résistance ou de seule voie pour répondre à des besoins sociaux. Serait-un nouveau paradigme qui serait le résultat d'une société radicalement antisociale ? Le thème trouve un écho au sein du bureau et de ses réflexions qui décide du coup, d'en faire le thème de la Plénière 2019, dans la continuité du thème de la plénière 2018 sur les résistances.

#### Demandes non honorée par manque de temps ou hors sujet :

- Une demande de soutien pour la rédaction d'une charte dans un contexte de fusion de plusieurs maisons de repos dépendant d'un CPAS.
- Demande d'accompagnement à la réorientation professionnelle d'un TS.
- Demande de défense individuelle dans le cadre d'un licenciement d'un centre de santé mentale.
- Proposition d'organiser une action à définir pour la journée mondiale du travail social.

#### ➤ **Demandes d'interventions dans journées d'études/colloques**

##### Acceptées et réalisées

- Intervention dans le cadre d'une journée de réflexions portant sur l'article 458<sup>ter</sup> du Code pénal et co-organisée avec la LDH et le SDJ.
- Intervention lors d'un midi thématique de la FIDEX (Fédération des associations bruxelloises actives en prison).
- Intervention à la Henallux dans le cadre d'un projet théâtral des étudiants AS BAC 2 : présentation du CVTS et du Manifeste.
- Intervention lors des tables rondes d'une Concertation Zonale en isp.
- Intervention en bord de scène à l'issue de la pièce de théâtre « Combat de pauvres » au théâtre l'Atelier 210.
- Intervention à l'ISFSC à l'attention des 3<sup>ème</sup> AS et portant sur les modifications en matière de SP.

##### Non honorée par manque de disponibilité/hors sujet

- Demande d'intervention dans le cadre des Etats Généraux du Travail organisés par le CEPAG de Libramont.
- Demande d'intervention lors d'une conférence portant sur l'inclusion des étudiant·e·s atteint·e·s d'un trouble psychiatrique organisé par le pôle académique de LLN.

- Demande d'intervention lors de tables rondes organisées par l'Observatoire du crédit et de l'endettement.
- Demande d'intervention lors d'une conférence intitulée : « *Pourquoi travaille-t'on dans les structures que l'on dénonce ?* » organisée par la Compagnie Buissonnière.
- Demande de présentation du CVTS en amont d'une pièce de théâtre des étudiant.e.s AS de la Henallux Arlon.

#### Programmées en 2019

- Présentation du CVTS et du Manifeste lors d'une réunion d'une coordination sociale.
- Présentation du CVTS et du Manifeste lors d'une journée de réflexion rassemblant des services d'hébergement.
- Présentation du Manifeste au sein d'un CPAS wallon.
- Journées de formation à destination de centres PMS bruxellois.

#### ➤ **Demandes d'interview, de rédaction d'articles dans la presse spécialisée**

- Interview de Catherine Bosquet par un doctorant en sociologie sur le travail social à Bruxelles et les mobilisations qu'il y a eu lors des modifications légales en matière de secret professionnel.

#### ➤ **Rédaction d'avis écrits et/ou demande de co-signature**

- Co-signature de la campagne menée par la Plate-forme Mineur·e·s en exil « On n'enferme pas un enfant. POINT. »
- Co-signature d'un communiqué de presse sorti à l'occasion de l'introduction d'un recours devant la Cour Constitutionnelle portant sur l'article 46bis du CIC instaurant deux nouvelles obligations (active et passive) de levée du secret professionnel pour les Institutions de sécurité sociale.

#### ➤ **Divers**

- Organisation de plusieurs réunions de rencontre entre le SPP IS, des représentant·e-s d'écoles sociales et de l'ABFRIS afin de plaider en faveur d'un travail en dialogue autour d'un éventuel projet de redéfinition des métiers des AS telles que certaines déclarations politiques le laissaient entendre.
- Participation à des réunions organisées à l'initiative du Délégué Général aux Droits de l'Enfant et portant sur l'organisation des contacts et des transmissions d'informations potentielles entre services publics et privés intervenant dans l'aide et la protection de la Jeunesse.
- 9 étudiant·e·s ont fait appel au CVTS afin d'obtenir de la documentation ou des réponses à des questions portant sur la déontologie en travail social.

- Rencontre d'AS d'organismes de formation en Enseignement supérieur concernant les demandes des CPAS d'obtenir les points de janvier des étudiants allocataires sociaux.

### Participation au cours de déontologie du MIAS (master en ingénierie et action sociale) de l'lessid

Lors de la rentrée académique 2018-2019, le CVTS était toujours titulaire du cours de « Questions spéciales d'éthique et de déontologie » au sein du Master en Ingénierie et Action Sociale de la HE2B - Catégorie Sociale.

Julien Pieret qui assurait ces cours depuis plusieurs années avait demandé à ce que le Bureau soit d'avantage présent lors des cours afin de petit à petit reprendre complètement l'ensemble du cursus en son sein. C'est donc Caroline Legrand à qui le Bureau a délégué cette implication. Ceci étant, d'autres membres du Bureau se sont impliqués lors de séances abordant plus particulièrement des aspects de pratiques déontologiques.

Enfin, il est donc prévu que pour la rentrée 2019-2020, le cours soit entièrement assumé par les membres du Bureau du CVTS afin de totalement libérer Julien Pieret de ses obligations. Merci à lui pour ce soutien et bonne route !

### Organisation de la mise au vert

En 2018, le Bureau s'est mis au vert le temps d'une journée. Philippe a eu la gentillesse de nous accueillir.

Nous avons d'abord tenu une réunion de bureau en matinée car en fin d'année académique, il reste toujours beaucoup de demandes à traiter avant le break estival.

Ensuite, l'ordre du jour suivant nous a occupé le restant de l'après-midi :

- Tour de table
- Formation CERSO : Construction des binômes par région, du contenu, calendrier
- Intervention dans les HE pour diffusion Manifeste et autocollants
- Site web
- Organisation de la Plénière

Force est de constater que malgré les besoins exprimés, le Bureau a du mal à consacrer pleinement sa mise au vert à penser le CVTS et est souvent limité à devoir répondre au besoin de projection et programmation de ses activités. Les membres du bureau expriment souvent leur insatisfaction face à cet état de fait mais les agendas embouteillés et l'implication bénévole sont parmi les facteurs qui empêchent encore en 2018 de dépasser cette difficulté.

Inchallah 2019 et 2020 !

### L'informatique du CVTS

### - Changement d'hébergeur

Cassiopea ayant décidé d'arrêter ses activités d'hébergeur, et après avoir fait une comparaison de plusieurs offres, nous avons opté pour faire appel à l'asbl Banlieues, qui reste proche de nos valeurs et pratique des prix très compétitifs pour un service de qualité. C'est aussi Banlieues qui a complètement repensé notre site internet, en étroite collaboration avec le bureau. Une délégation du bureau se charge de l'actualisation des contenus du site et de la gestion des différentes listes de diffusion (plénière et newsletter).

### - Page Facebook

Au 30/08/2019, la page compte actuellement quelques 821 Likes et 847 abonnés. Une légère progression par rapport à l'année dernière (environs 100 Likes de plus).

Au départ, nous aurions aimé pouvoir alimenter la page à raison d'une publication par semaine mais cela s'avère compliqué car particulièrement liée à l'actualité politique. On estime l'activité de la page à raison d'une publication toutes les 3 semaines environs.

### Diffusion du Manifeste du travail social :

#### Signataires

Fin décembre 2018, on compte 911 personnes et 100 organisations signataires. Ce qui correspond à une légère hausse (23 individuels et 1 association). Il semble absolument nécessaire de penser de nouveaux modes de diffusion du Manifeste à l'avenir et d'insister sur l'appel à signature.

#### Evolution du projet

Lors de la Mise au Vert de juillet 2018, il a été décidé qu'il serait intéressant qu'une diffusion spécifique des auto-collants et du Manifeste ait lieu à l'attention des étudiant·e·s AS de 3<sup>ème</sup> juste avant leur départ en stage. L'idée étant qu'ils et elles aient en tête les chapitres du Manifeste en arrivant en stage afin de les confronter et d'éventuellement interpeller ou coller des autocollants ;-)

Aussi, pour s'assurer que les étudiant·e·s prennent le sujet le plus en considération possible, il a été décidé que les membres du bureau qui sont aussi prof, n'effectueraient pas eux-mêmes l'animation. Une tournante des membres du bureau a donc été mise en place dans les écoles suivantes : HELHA de Charleroi, à l'HELMO de Mons, à l'IESSID de Bruxelles et à l'HELMO de Liège.

Enfin, le Manifeste fut également présenté en février dans le cadre d'un midi thématique organisé par le Collectif Ecole en Colère en partenariat avec TAC et la FEF. Auprès de l'Union des Locataires du quartier Goujons (Anderlecht).

L'idée de le diffuser aux nouveaux et nouvelles conseiller·ère·s de l'action sociale en CPAS a été émise avec Forest comme première commune test. Mais par faute de temps, cela n'a pas pu être organisé.

## Analyse transversale

A l'issue de 2017 et des changements légaux importants de cette année noire pour le travail social, nous avons promis de ne pas nous laisser abattre et de ne rien lâcher. Avec toute l'humilité que notre petite structure militante porte en elle, il semblerait bien que nous ayons tenu promesse.

A voir la diversité des réponses apportées, que ça soit aux professionnel·le·s en questionnement (très divers eux aussi), les équipes au sein desquelles nous avons pris le temps d'écouter les dilemmes qu'elles traversent non sans difficultés, les conférences lors desquelles nous tentons d'apporter un regard le plus fin possible dans sa technicité mais aussi et surtout (de plus en plus ?) dans son engagement en faveur de la Justice sociale.

Si notre plaidoyer peut être jugé de pauvre, voire inexistant, on se rappellera quand même, surtout pour celles et ceux qui l'ont vécu, la condescendance avec laquelle le service public nous aura accueilli pour tenter de mettre en place (à notre initiative) un espace commun (politiques, hautes écoles et société civile) pour penser les métiers du social comme cela avait été annoncé par le cabinet himself par voie de presse. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne parlons décidément pas le même langage, quoiqu'en disent nos interlocuteurs. Pire, l'impossibilité de déjouer le double discours nous a amené à décider de nous retirer de ces rencontres, tant les risques d'instrumentalisation nous ont semblé importants (notamment sur la question des bilans sociaux liés aux PIIS). Serait-ce propre au CVTS ou est-ce une situation expérimentée par d'autres dans le cadre de leurs contacts avec les décideurs et décideuses politiques actuel·le·s ?

Ce n'est d'ailleurs pas la seule expérience où nous avons eu le sentiment que certains décideurs institutionnels semblent parfois chercher le crédit ou la légitimité de leurs politiques ou de leurs choix méthodologiques en nous consultant. Nous devons rester attentifs à ces tentatives de certains de vouloir faire passer des textes ou des pratiques qui restent questionnantes avec le blanc-seing d'une relecture ou d'une rencontre avec le CVTS.

Ceci étant, la rage sociale est sortie dans la rue en 2018 et s'est prolongée en 2019. Se taire ne semble plus être à la mode. Pour le CVTS, les cris de la rue font échos aux sentiments d'injustice et d'impuissance exprimée depuis sinon ses débuts en tous cas un bon nombre d'années, par les secteurs sociaux. Et dans nos interventions qu'elles soient en équipes, dans les écoles ou face à un public plus hétéroclite, la force du discours engagé se fait de plus en plus dense. Comme s'il était enfin devenu évident que quel que soit le combat, sa dimension politique en est l'essence.

Ouf ! On respire déjà mieux.



Comité de Vigilance en Travail Social